



DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU JEUDI 05 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six mentionnant l'ordre du jour, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Bertrand ALEXANDRE, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Vanessa VIALETTES.

Absents excusés : Didier BOURG (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Flavie PIRON), Bertrand FOPPA, Nathalie CALMELS.

Secrétaire de séance : Flavie PIRON

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	6	2	8

N°2026-02-01

5.2.3

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 janvier 2026

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2026 a été établi et transmis à tous les conseillers municipaux.

Ils sont invités à l'approuver.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-26 évoquant le procès-verbal,

CONSIDERANT que cette approbation concourt à l'intérêt général

Aucune observation n'est émise.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2026

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 05 février 2026

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

Le Secrétaire de séance
Flavie PIRON